



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 7 mars 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h46.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

086/07-03-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier : en modifiant la mention « 2010-04 » de l'item D.10 de l'ordre du jour par la mention « 2009-04 », en ajournant les items suivants au lundi le 21 mars 2011 à 18h30 :

- D.7 Appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation : Agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense*
- D.8 Appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation : Construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense*
- D.10 Appel d'offres numéro 2009-04 sur invitation pour la fourniture d'essence pour les années 2009-2010 et 2010-2011 : Prolongation de contrat*
- D.11 Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour l'année 2009-2010 : Prolongation de contrat*

et en reportant l'item suivant à la prochaine séance ordinaire :

- B.3 Projet de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation : Entente de paiement final et quittance mutuelle entre la firme Roche ltée, Groupe-Conseil, et la Ville.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 8 février 2011

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2011
2. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

3. Projet de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation : Entente de paiement final et quittance mutuelle entre la firme Roche ltée, Groupe-Conseil, et la Ville - *reporté*

C Gestion administrative

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 174
2. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 175
3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de membres du Conseil
4. Autorisation de participation au Sommet sur le milieu municipal organisé par l'Union des Municipalités du Québec
5. Autorisation de participation aux Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec
6. Autorisation de participation à un Lac-à-l'Épaule de la MRC d'Antoine-Labelle
7. Dation en paiement en faveur de la Ville des lots 45-5 et 46-4 rang Nord-Est du cadastre du Canton de Marchand
8. Rapport d'activités de la trésorière relatif à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*
9. Autorisation de signature d'une annexe au contrat de travail du directeur des loisirs et de la culture

D Contrats et appels d'offres

1. Appels d'offres numéros 2011-04 et 2011-05 sur invitation : Agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique et construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique : Mandat professionnel à un architecte
2. Plan d'implantation pour l'agrandissement du garage municipal et pour le nouvel entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique – Élément épurateur pour le garage municipal : Mandat professionnel à un ingénieur
3. Appel d'offres numéro 2011-01 sur invitation : Fourniture de 2 camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011 : Addenda numéro 1 du 24 février 2011
4. Appel d'offres numéro 2011-01 sur invitation : Fourniture de 2 camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011 : Octroi de contrat et autorisation de dépense
5. Appel d'offres numéro 2011-02 sur invitation : Fourniture d'une nacelle remorque neuve année 2010 : Octroi de contrat et autorisation de dépense
6. Appel d'offres numéro 2011-03 sur invitation : Fourniture d'une déchiqueteuse à branches neuve année 2010 : Octroi de contrat et autorisation de dépense
7. Appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation : Agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense - *ajourné*
8. Appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation : Construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense - *ajourné*
9. Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville
10. Appel d'offres numéro 2009-04 sur invitation pour la fourniture d'essence pour les années 2009-2010 et 2010-2011 : Prolongation de contrat - *ajourné*
11. Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour l'année 2009-2010 : Prolongation de contrat - *ajourné*

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 177 pour modifier l'article 12 du règlement numéro 126 concernant les nuisances

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 176 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Achat d'abat-poussière
2. Lignage de rues
3. Approbation d'un forfaitaire pour un cellulaire
4. Demande de cession d'une partie du chemin Lacoste par la MRC d'Antoine-Labelle en faveur de la Ville

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Parc régional du réservoir Kiamika : Délimitation
2. Adoption de noms pour des chemins, montées et rues à Rivière-Rouge



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

3. Addenda pour l'installation d'une salle d'eau sur le site du Village-relais
4. Autorisation de participation au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
5. Remboursements de permis de lotissement

K Loisirs et culture

1. Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Rouge pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace neuve électrique
2. Demande d'aide financière de la Société d'histoire de Rivière-Rouge
3. Remboursement d'activités hors territoire
4. Constitution du Comité Culturel de Rivière-Rouge en corporation à but non lucratif
5. Acquisition de rideaux de scène pour le Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
6. Autorisation de participation au Gala des Grands Prix du Tourisme Laurentides 2011
7. Activités de commémoration des 25 ans de « Sauvons notre Gare »

L Divers

1. Appui à une demande d'aide financière du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge pour une étude d'opportunité et de préfaisabilité
2. Souper bénéfique de la Fondation CHDL-CRHV
3. Soirée bénéfique de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge
4. Proclamation : Journée de l'abeille à miel
5. Demande afin d'avoir accès à la taxe d'accise pour installation septique défectueuse sur le bord des rives

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

087/07-03-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

088/07-03-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 8 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 8 février 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 8 février 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et fonctionnaires présents répondent aux questions adressées par le public.

Note : MM. Michel Robidoux, Jean-Louis Boileau et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h46.

GESTION FINANCIÈRE

089/07-03-11

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de février 2011 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 14122 à 14405) :	123 997,30 \$
Remises fédérales et provinciales :	90 636,36 \$
Comptes courants (ch. # 110175 à 110339) :	1 135 680,74 \$
Total :	1 350 314,40 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

090/07-03-11

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 83 459,25 \$ taxes incluses (coût net de 79 763,79 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 28 février 2011.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

091/07-03-11

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 174

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Que le Conseil municipal accepte le dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 174 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tenue le 16 février 2011, lequel se résume comme suit :

- personnes habiles à voter : 5301
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 500
- nombre de demandes faites : 0.

Par conséquent, le règlement numéro 174 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 16 février 2011.

ADOPTÉE

092/07-03-11

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 175

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 175 décrétant l'agrandissement du garage municipal et la construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tenue le 16 février 2011, lequel se résume comme suit :

- personnes habiles à voter : 5301
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 500
- nombre de demandes faites : 0.

Par conséquent, le règlement numéro 175 décrétant l'agrandissement du garage municipal et la construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 16 février 2011.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil suivants ont déposé une nouvelle déclaration de leurs intérêts pécuniaires, en utilisant le nouveau formulaire préconisé par les récentes modifications à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, à savoir :

Mme Déborah Bélanger, mairesse,
M. Normand Gravel, conseiller,
M. Denis Lacasse, conseiller,
Mme Diane Gargantini, conseillère,
M. André Tremblay, conseiller.

093/07-03-11

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL ORGANISÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à participer au Sommet sur le milieu municipal organisé par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) le 19 mars 2011 à Boucherville au coût de 125,00 \$ plus les taxes.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

094/07-03-11

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et les conseillers MM. Normand Gravel, Yves Sigouin et André Tremblay à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Québec du 5 au 7 mai 2011 au coût de 860,00 \$ chacun plus les taxes.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

095/07-03-11

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UN LAC-À-L'ÉPAULE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à participer à un Lac-à-l'Épaule de la MRC d'Antoine-Labelle les 8, 9 et 10 avril 2011 à la Pourvoirie Le Rabaska.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

096/07-03-11

DATION EN PAIEMENT EN FAVEUR DE LA VILLE DES LOTS 45-5 ET 46-4 RANG NORD-EST DU CADASTRE DU CANTON DE MARCHAND

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de recevoir en dation en paiement la propriété ci-dessous mentionnée pour le montant des taxes municipales dues à la Ville, soit la somme de 115,52 \$ en date du 3 mars 2011 et ce, conformément à l'offre à cet effet du propriétaire, à savoir :

« Un immeuble connu et désigné comme étant le numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-cinq (lot 45-5), du rang Nord-Est, du cadastre officiel du Canton de Marchand, et le numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-six (lot 46-4), du rang Nord-Est, du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, tel que le tout se trouve présentement, sans bâtisse ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour procéder à l'élaboration et la rédaction de cet acte de transfert de propriété ainsi qu'à sa publication au Bureau de la publicité des droits.

De désigner la mairesse et le directeur général pour signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de transfert.

ADOPTÉE

097/07-03-11

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE RELATIF À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter, pour dépôt, conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le rapport de la trésorière pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010, le tout tel que déposé au Conseil municipal par Mme Nicole Bouffard le 7 mars 2011 et transmis au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE

098/07-03-11

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ANNEXE AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une annexe au contrat de travail du directeur des loisirs et de la culture, M. Sylvain Valiquette, telle annexe étant rétroactive au 6 février 2011 et ayant été recommandée par M. Alain Deslauriers, directeur général de la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

099/07-03-11

APPELS D'OFFRES NUMÉROS 2011-04 ET 2011-05 SUR INVITATION : AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : MANDAT PROFESSIONNEL À UN ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat professionnel accordé à M. Pierre-Luc Beaugard, architecte, pour la préparation des appels d'offres numéros 2011-04 et 2011-05 sur invitation et des devis s'y rapportant relatifs à l'agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique et à la construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique, pour l'étude des soumissions reçues, pour les recommandations reliées à l'octroi des contrats et pour la surveillance des travaux consistant à quatre (4) visites de chantier pour les deux (2) appels d'offres, tel mandat au coût total maximum de 2 650,00 \$ plus les taxes.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 175 de la Ville du 7 février 2011, après sa mise en vigueur.

ADOPTÉE

100/07-03-11

PLAN D'IMPLANTATION POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET POUR LE NOUVEL ENTREPÔT DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE - ÉLÉMENT ÉPURATEUR POUR LE GARAGE MUNICIPAL : MANDAT PROFESSIONNEL À UN INGÉNIEUR

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De mandater M. Gilles Bellefeuille, ingénieur de la Société d'ingénierie Gilles Bellefeuille, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'un plan d'implantation de l'agrandissement du garage municipal et du nouvel entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique et pour l'élément épurateur pour l'agrandissement du garage municipal dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat au montant total de 1 050,00 \$ plus les taxes et de 350,00 \$ plus les taxes pour l'inspection des travaux, le tout pour un montant total de 1 400,00 \$ plus les taxes.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le présent contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 175.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 175 de la Ville du 7 février 2011.

ADOPTÉE

101/07-03-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-01 SUR INVITATION : FOURNITURE DE 2 CAMIONS NEUFS DE MARQUE FORD ET MODÈLE F-150, 4X4, ANNÉE 2011 : ADDENDA NUMÉRO 1 DU 24 FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 daté du 24 février 2011 préparé par la Ville relatif à l'appel d'offres en cours numéro 2011-01 sur invitation de la Ville relatif à la fourniture et à la livraison de deux (2) camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 054/07-02-11 adoptée le 7 février 2011 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

ADOPTÉE

102/07-03-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-01 SUR INVITATION : FOURNITURE DE 2 CAMIONS NEUFS DE MARQUE FORD ET MODÈLE F-150, 4X4, ANNÉE 2011 : OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2011-01 sur invitation pour la fourniture et la livraison de deux (2) camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mars 2011 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire incluant les taxes et la livraison)
MACHABÉE AUTOMOBILES INC. Le 1 ^{er} mars 2011 à 11h30	72 921,12 \$
GÉRARD HUBERT AUTO LTÉE Le 2 mars 2011 à 13h01	74 058,08 \$

CONSIDÉRANT l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture et à la livraison de deux (2) camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011, SuperCab XLT, soit un (1) camion avec un empattement de 145 pouces et un (1) camion avec un empattement de 163 pouces, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Machabée Automobiles inc. », au coût de 64 008,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 28 février 2011.

Que la fourniture, la livraison et l'acquisition des deux (2) camions neufs soient effectuées conformément à la description des exigences et spécifications minimales des deux (2) camions décrites au document « devis technique et formule de soumission ANNEXE A » et à l'appel d'offres numéro 2011-01 sur invitation du 7 février 2011 de la Ville portant l'identification « Fourniture de 2 camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011 », à l'addenda numéro 1 du 24 février 2011 et conformément au contenu de la soumission de la compagnie « Machabée Automobiles inc.» datée du 28 février 2011.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que l'adjudication du présent contrat soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 174.

De décréter l'acquisition de ces deux (2) camions neufs et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 174 de la Ville du 7 février 2011.

ADOPTÉE

103/07-03-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-02 SUR INVITATION : FOURNITURE D'UNE NACELLE REMORQUE NEUVE ANNÉE 2010 : OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2011-02 sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une nacelle remorque neuve année 2010, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mars 2011 est le suivant :

Soumissionnaire Date de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire incluant les taxes et la livraison)
CISOLIFT DISTRIBUTION INC. Le 18 février 2011	29 506,58 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

CONSIDÉRANT l'étude de la seule soumission reçue effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture et à la livraison d'une nacelle remorque neuve année 2010, de marque BIL-JAX 3522A, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Cisolift Distribution inc. », au coût de 25 900,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 15 février 2011.

Que la fourniture, la livraison et l'acquisition de la nacelle remorque neuve soient effectuées conformément à la description des exigences et spécifications minimales de la nacelle remorque décrites au document « devis technique et formule de soumission ANNEXE A » et à l'appel d'offres numéro 2011-02 sur invitation de la Ville du 7 février 2011 portant l'identification « Fourniture d'une nacelle remorque neuve année 2010 » et conformément au contenu de la soumission de la compagnie « Cisolift Distribution inc. » datée du 15 février 2011.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que l'adjudication du présent contrat soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 174.

De décréter l'acquisition de cette nacelle remorque neuve et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 174 de la Ville du 7 février 2011.

ADOPTÉE

104/07-03-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-03 SUR INVITATION : FOURNITURE D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES NEUVE ANNÉE 2010 : OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2011-03 sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une déchiqueteuse à branches neuve année 2010, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mars 2011 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire incluant les taxes et la livraison)
MICANIC INC. Le 28 février 2011 à 14h00	45 570,00 \$
VERMEER CANADA INC. (Brampton, Ontario) Le 28 février 2011 à 15h40	44 070,00 \$
VERMEER CANADA INC. (Ville St-Laurent) Le 2 mars 2011 à 13h37	42 812,31 \$

CONSIDÉRANT l'étude des trois (3) soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture et à la livraison d'une déchiqueteuse à branches neuve année 2010, de marque Vermeer et modèle BC1000XL, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Vermeer Canada inc. », de Ville St-Laurent, au coût de 37 579,38 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 23 février 2011.

Que la fourniture, la livraison et l'acquisition de la déchiqueteuse à branches neuve soient effectuées conformément à la description des exigences et spécifications minimales de la déchiqueteuse à branches décrites au document « devis technique et formule de soumission ANNEXE A » et à l'appel d'offres numéro 2011-03 sur invitation de la Ville du 7 février 2011 portant l'identification « Fourniture d'une déchiqueteuse à branches neuve année 2010 » et conformément au contenu de la soumission de la compagnie « Vermeer Canada inc. » datée du 23 février 2011.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que l'adjudication du présent contrat soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 174.

De décréter l'acquisition de cette déchiqueteuse à branches neuve et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 174 de la Ville du 7 février 2011.

ADOPTÉE

105/07-03-11

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres public de la Ville reliés à la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville, tels que préparés et datés du 7 mars 2011.

La Ville veut se départir des biens matériels excédentaires suivants :

- 1) une surfaceuse à glace de marque Zamboni, année 1974, moteur Volkswagen 4 cylindres, 1600 CC ± 2 500 heures, surfaceuse ± 9 000 heures opérationnelle, avec des pièces neuves disponibles pour réparation d'une valeur de plus de 1 000,00 \$,
- la mise à prix minimum doit être de 6 000,00 \$ plus les taxes;
- 2) un camion GMC année 1980, 6 roues, avec une boîte de service intégrée modèle Grumman, moteur 350 P.C., 5.7 litres;
- 3) un balai de rue aspirateur de marque Sunvac/International avec un camion International année 1984, moteur International 165 HP V8, moteur aspirateur 1984, 6 cylindres 100 HP, camion opérationnel;
- 4) trois systèmes téléphoniques Norstar plus, MIC 2.0V5.07 incluant au moins trente appareils téléphoniques, une boîte répondeur Startalk flash Nortel et des boîtes ATA; ces systèmes peuvent être vendus en tout ou en partie;
- 5) une imprimante HP couleur laser jet 4600 dtn;

et invite les personnes qui le désirent à présenter une offre par bien à disposer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Que la surfaceuse à glace et le camion GMC à vendre puissent être examinés au garage municipal du secteur L'Annonciation situé au 1500, chemin du Rapide, Rivière-Rouge, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30. Pour examiner le balai de rue aspirateur et les autres biens à vendre, les personnes peuvent se présenter à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Que les personnes intéressées à soumissionner se procurent le document requis « offre et formule de soumission », incluant la description du bien à disposer, au Service du greffe à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge; que seules les offres présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Pierre St-Onge, greffier, ou M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville.

Que le bénéficiaire de chaque bien dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et prenne possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu; que la prise de possession se fasse dans les sept (7) jours de l'approbation de sa soumission par le Conseil municipal.

Que les offres dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION POUR ACHAT DE BIEN MATÉRIEL » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 1^{er} avril 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 1^{er} avril 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le Conseil municipal. Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié au Journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 177 POUR MODIFIER L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 126 CONCERNANT LES NUISANCES

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 177 pour modifier l'article 12 du règlement numéro 126 concernant les nuisances.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

106/07-03-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176 VISANT À AIDER UN PROPRIÉTAIRE À METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement 176 intitulé « Règlement visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 176 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme est reproduit au livre des règlements.

TRANSPORT ROUTIER

107/07-03-11

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de trente (30) ballots de chlorure de calcium chez « Sel Warwick inc. » au coût de 449,00 \$ le ballot plus les taxes, incluant le transport.

ADOPTÉE

108/07-03-11

LIGNAGE DE RUES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation de travaux de lignage de rues par la compagnie « Lignes Maska » pour un maximum de quatre-vingt-cinq (85) kilomètres à raison de 170,00 \$ le kilomètre, le tout correspondant à une dépense totale maximale de 14 450,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

109/07-03-11

APPROBATION D'UN FORFAITAIRE POUR UN CELLULAIRE

CONSIDÉRANT que le chef d'équipe du secteur L'Annonciation, M. André Brisebois, reçoit beaucoup d'appels professionnels sur son téléphone portable personnel;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux pour la Ville de lui rembourser une partie de ses dépenses que de lui fournir un téléphone payé par la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire annuel de 100,00 \$ plus les taxes à
M. André Brisebois, chef d'équipe du secteur L'Annonciation.

ADOPTÉE

110/07-03-11

DEMANDE DE CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN LACOSTE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE EN FAVEUR DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle de faire cession, sans contrepartie, à la
Ville de Rivière-Rouge, pour être utilisé comme voie publique au bénéfice des
contribuables de la susdite Ville, de la partie suivante du chemin Lacoste :

« Un immeuble connu et désigné comme étant le numéro 1 de la subdivision officielle
du lot originaire numéro dix C (lot 10 C-1), du rang 04, du cadastre officiel du Canton
de Marchand, et le numéro 1 de la subdivision officielle du lot originaire numéro
onze B (lot 11 B-1), du rang 04, du cadastre officiel du Canton de Marchand,
circonscription foncière de Labelle, tel que le tout se trouve présentement, sans
bâtisse. ».

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour procéder à l'élaboration et à la
rédaction de cet acte de transfert de propriété ainsi qu'à sa publication au Bureau de
la publicité des droits.

De désigner la mairesse et le directeur général pour signer, pour et au nom de la Ville,
ledit acte de transfert.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

111/07-03-11

PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA : DÉLIMITATION

ATTENDU l'adoption de résolutions par les municipalités de Rivière-Rouge,
Chute-Saint-Philippe, Lac-Saguay et TNO de la MRCAL, par lesquelles elles
demandent à la MRC d'Antoine-Labelle d'enclencher le processus de création d'un
parc régional dans le secteur du réservoir Kiamika;

ATTENDU l'adoption par la MRC d'Antoine-Labelle de la résolution MRC-
CC-9720-03-10 par laquelle la MRC se dit d'accord à la création dudit parc et déclare
son intention de le faire;

ATTENDU l'adoption par la MRC d'Antoine-Labelle de la résolution MRC-
CC-9857-06-10 par laquelle la MRC acceptait la délimitation du futur parc régional
tel qu'adopté par la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK);

ATTENDU que certaines contraintes fauniques soulevées par le MRNF telles
que la présence d'une aire de confinement du cerf de Virginie et la capacité de
support de certains lacs ont amenés les dirigeants de la SDRK à revoir la délimitation
proposée du futur parc;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

ATTENDU que la Société de développement du Réservoir Kiamika (SDRK) a adopté la résolution CA-321-02-11 acceptant les nouvelles limites proposées du futur parc régional;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accepter la délimitation du futur parc régional du Réservoir Kiamika telle que montrée au plan préparé et déposé par le Service d'aménagement du territoire de la MRCAL et daté de janvier 2011.

ADOPTÉE

112/07-03-11

ADOPTION DE NOMS POUR DES CHEMINS, MONTÉES ET RUES À RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter les noms de chemins, montées et rues suivants, pour être effectifs dès l'entrée en vigueur de la présente résolution, et de transmettre la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec, à savoir :

- chemin Berthelette (assiette appartenant au ministère des Transports) :

Situation :

Partant d'un point situé approximativement à la ligne séparatrice des lots 48A et 49A du rang Sud-Ouest étant l'intersection de la montée du Lac-Paquet et de la rue du Pont en direction Nord-Est, longeant l'emprise Sud-Ouest de la voie de contournement pour traverser les lots 49A, 50A, 51A, 52A et 52B, d'une largeur de 20 mètres, pour se terminer par un îlot de virage de 28 mètres de diamètre situé à la ligne séparatrice des lots 52B et 53 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand.

Raison :

Famille Berthelette établie dans le secteur L'Annonciation depuis 1956 sur ce segment de chemin.

- chemin Deslauriers (assiette appartenant au ministère des Transports) :

Situation :

Partant du carrefour giratoire situé sur le lot 41 du rang Sud-Ouest prenant une direction Nord-Ouest longeant l'emprise Sud-Ouest de la voie de contournement pour traverser les lots 41 et 42 du rang Sud-Ouest, ayant une largeur de 20 mètres, pour se terminer par un îlot de virage de 28 mètres de diamètre à la ligne séparatrice des lots 42 et 43 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand.

Raison :

M. Émilien Deslauriers, maintenant décédé, a été secrétaire-trésorier de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation (aujourd'hui devenue Rivière-Rouge) de 1967 à 1976 et a laissé sa marque comme peintre renommé avec plusieurs centaines de toiles dont quelques unes ont été acquises par des organismes publics. Il s'adonnait également à la sculpture sur bois.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

- **montée du Lac-Paquet (nouvelle partie-assiette appartenant au ministère des Transports) :**

Situation :

Partant d'un point situé approximativement à la ligne séparatrice des lots 48A et 49A du rang Sud-Ouest étant l'intersection du chemin Berthelette et de la rue du Pont, en direction Sud-Est traversant le lot 48A pour rejoindre l'ancienne montée du Lac-Paquet à un point situé à environ 300 mètres au Nord-Est du cordon des rangs Sud-Ouest et du rang 01 du cadastre officiel du Canton de Marchand.

Raison :

Nouvelle partie dont l'assiette appartient au ministère des Transports et qui se trouve dans l'emprise du nouveau contournement de la route 117.

- **rue du Pont (prolongement-assiette appartenant au ministère des Transports) :**

Situation :

Partant d'un point situé à l'Ouest de la rue L'Annonciation étant la ligne séparatrice des lots 98 et 260 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation en direction Sud-Ouest, Sud et Sud-Ouest sur le lot 49A du rang Sud-Ouest jusqu'à l'intersection du chemin Berthelette et de la montée du Lac-Paquet.

Raison :

Il s'agit d'un prolongement de la rue du Pont devant porter le même nom que cette rue.

- **chemin de la Tour (assiette appartenant au ministère des Transports) :**

Situation :

Partant du point situé à environ 300 mètres au Nord-Est du cordon du rang Sud-Ouest et du rang 01 dans la ligne séparatrice des lots 62A et 63 du rang Sud-Ouest en direction Sud-Est, Nord-Est et Sud-Est étant le lot 62A-6 pour rejoindre l'emprise Sud-Ouest de la voie de contournement dans la ligne séparatrice des lots 62A et 61A en direction Sud-Est longeant l'emprise Sud-Ouest de la voie de contournement traversant les lots 61A, 60, 59, 58, 57B, 57A, 56B et 56A, ayant une largeur de 20 mètres pour se terminer par un îlot de virage de 28 mètres de diamètre, situé sur la ligne séparatrice des lots 55 et 56A du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand.

Raison :

Chemin menant à la tour de transmission de Rogers sans-fil.

De préciser que les chemins qui précèdent sont en conséquence ajoutés à la résolution numéro 230/07-07-06 et ses amendements.

De modifier la résolution 230/07-07-06 et ses amendements, en remplaçant le nom d'une partie de la montée du Lac-Paquet, par :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

- **montée Gareau :**

Situation :

Partant d'un point situé au Sud-Ouest de la rue L'Annonciation Sud entre les lots 20 et 28 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation en direction Sud-Ouest longeant l'emprise Nord-Ouest des lots 20 et 21, en direction Ouest longeant l'emprise Nord des lots 22 et 23, de nouveau en direction Sud-Ouest longeant l'emprise Nord-Ouest du lot 12-22 du cadastre officiel du Village L'Annonciation, des lots 47A-4, 47A-1, partie 47A et 47A-3-2 ayant une largeur d'environ 20 mètres, pour se terminer par un îlot de virage situé approximativement au Nord-Ouest de la ligne séparatrice des lots 47A-1 et 47A-3-2 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand.

Raison :

Quatre (4) générations de la famille Gareau ont habité dans cette montée et actuellement trois (3) générations y habitent encore.

ADOPTÉE

113/07-03-11

ADDENDA POUR L'INSTALLATION D'UNE SALLE D'EAU SUR LE SITE DU VILLAGE-RELAIS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda à l'entente d'usage entre le ministre des Transports et la Ville de Rivière-Rouge permettant de faire l'installation d'une salle d'eau sur le site du Village-relais, soit sur le terrain prêté par le ministère des Transports du Québec sur les lots 13B-1, 14-1 du rang 2, 13-9, 14A-5 et 14B-3 du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, dans le secteur Sainte-Véronique.

D'autoriser la mairesse à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

114/07-03-11

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice adjointe du Service d'urbanisme, Mme Carine Lachapelle, et l'inspectrice en bâtiment, Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, à participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu à Québec les 7 et 8 avril 2011.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement de frais de congrès, colloques et autre en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

115/07-03-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

REMBOURSEMENTS DE PERMIS DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que les propriétaires visés par les permis de lotissement émis par le Service d'urbanisme de la Ville entre le 1^{er} décembre 2010 et le 31 décembre 2010 n'ont pas été avisés que le rôle d'évaluation foncière en préparation contenait des évaluations moins élevées pour leurs propriétés ce qui leur auraient donner le choix d'un coût de permis à la baisse s'ils avaient attendu au 1^{er} janvier 2011 pour demander leur permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement aux propriétaires suivants d'une partie du coût des permis de lotissement payés pour des permis émis entre le 1^{er} décembre 2010 et le 31 décembre 2010 par le Service d'urbanisme de la Ville :

- à M. Réjean Jutras : un montant de 54,50 \$,
- à Mme Jocelyne Lalonde : un montant de 511,80 \$.

D'autoriser le Service d'urbanisme de la Ville à modifier la valeur au rôle pour la propriété de Mme Hélène Brisson de 15 568,00 \$ à 7 500,00 \$ et ce, pour l'émission du permis de lotissement par le Service d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

116/07-03-11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DES JARDINS DE LA ROUGE POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE NEUVE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT que les municipalités de Nominique, La Macaza, L'Ascension, Lac-Saguay, La Minerve et Labelle contribuent d'une façon ou d'une autre au financement du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

CONSIDÉRANT que les utilisateurs du CSCVR proviennent de toutes ces municipalités et même de d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et ses partenaires, qui sont les municipalités ci-haut mentionnées, investiront plus de deux millions de dollars dans la rénovation du CSCVR au cours des années 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT que la surfaceuse utilisée au CSCVR nécessite des réparations plus fréquentes et que des sommes importantes devraient être consenties à sa réparation dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT que cette surfaceuse ne répond plus aux normes environnementales et de santé publique pour un équipement utilisé à l'intérieur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a procédé à l'acquisition d'une surfaceuse à glace neuve électrique au coût de 162 891,25 \$, soit à un coût bien plus élevé que l'achat d'une surfaceuse reconditionnée pour 100 000,00 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge entend demander à la nouvelle Caisse Desjardins de la Rouge une aide financière couvrant le coût total de la surfaceuse à glace neuve électrique;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités mentionnées précédemment appuient cette demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la surfaceuse à glace neuve électrique est un équipement beaucoup plus vert qu'une surfaceuse reconditionnée;

CONSIDÉRANT que la nouvelle Caisse Desjardins de la Rouge pourrait bénéficier d'une importante visibilité de partenariat par un affichage sur une surfaceuse à glace neuve électrique qui profitera à toute la communauté jeune et moins jeune tout en étant respectueuse de l'environnement immédiat et global;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Caisse Desjardins de la Rouge de retenir sa proposition d'association et de lui octroyer une aide financière correspondant au coût d'acquisition de la nouvelle surfaceuse à glace neuve électrique répondant aux nouvelles normes environnementales et de santé publique.

ADOPTÉE

117/07-03-11

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le don d'un ordinateur (d'une tour) à la Société d'histoire de Rivière-Rouge, ce don s'exécutant conformément à la politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires de la Ville adoptée par le Conseil municipal le 6 décembre 2010.

D'autoriser le versement d'une aide financière de 500,00 \$ à la Société d'histoire de Rivière-Rouge pour l'acquisition d'un système informatique et d'autres équipements informatiques.

ADOPTÉE

118/07-03-11

REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a toujours eu à cœur que les sports pour les jeunes puissent être pratiqués au moindre coût possible;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement d'une partie de la facture transmise aux parents suivants de deux (2) jeunes hockeyeurs de Rivière-Rouge pour l'utilisation du Centre sportif Jacques-Lesage de la Ville de Mont-Laurier et de l'aréna de la Ville de Mont-Tremblant pour la saison 2010-2011 :

- un montant de 100,00 \$ à M. Francis Boudrias pour Samy Perrier-Boudrias,
- un montant de 74,00 \$ à M. Sylvain Raymond pour Antoine Raymond.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

119/07-03-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

CONSTITUTION DU COMITÉ CULTUREL DE RIVIÈRE-ROUGE EN CORPORATION À BUT NON LUCRATIF

ATTENDU que le Conseil municipal désire développer les activités culturelles sur son territoire;

ATTENDU que le Conseil municipal désire regrouper au sein d'un même organisme l'ensemble des secteurs culturels;

ATTENDU que le Conseil municipal entend désigner une personne-ressource du Service des loisirs et de la culture pour assister cette corporation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De favoriser la constitution d'une corporation à but non lucratif avec le nom suivant : « Comité Culturel de Rivière-Rouge ».

De nommer pour faire partie du Conseil d'administration de cette corporation deux (2) membres du Conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge, en la personne de Mme Diane Gargantini, conseillère, et de M. André Tremblay, conseiller.

De préciser aux statuts de constitution ou, le cas échéant, aux règlements de la corporation, une réserve de deux (2) sièges au Conseil d'administration de cette corporation en faveur de deux (2) membres du Conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge sur désignation de celui-ci.

De désigner le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Sylvain Valiquette, comme personne-ressource pour le Comité Culturel de Rivière-Rouge.

D'autoriser la trésorière à acquitter les frais d'incorporation et les autres frais chargés par Marque d'or, au montant de 988,05 \$ taxes incluses.

D'autoriser le Service du greffe à faire la demande d'incorporation auprès de cette entreprise et les autres démarches pour assurer l'incorporation.

ADOPTÉE

120/07-03-11

ACQUISITION DE RIDEAUX DE SCÈNE POUR LE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition de vingt-quatre (24) rideaux de scène usagés en velours noir de la compagnie « Omnison » au montant total de 11 165,93 \$ incluant les taxes.

Que la dépense liée à la présente soit prise à même le « Fonds réservé du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) », et ce, pour une dépense nette de 10 675,87 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

121/07-03-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME LAURENTIDES 2011

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets, au coût de 60,00 \$ chacun, pour le Gala des Grands Prix du Tourisme Laurentides 2011 qui auront lieu le 30 mars prochain à Saint-Sauveur et d'autoriser la participation à ce Gala de Mme Déborah Bélanger, mairesse, M. Sylvain Valiquette, directeur des loisirs et de la culture, et M. André Boisvert.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement des frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

122/07-03-11

ACTIVITÉS DE COMMÉMORATION DES 25 ANS DE « SAUVONS NOTRE GARE »

CONSIDÉRANT que la Gare de Rivière-Rouge a été sauvée il y a vingt-cinq (25) ans, grâce à l'effort soutenu des gens de la région, d'une destruction certaine découlant de la désaffectation de la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT que la Gare de Rivière-Rouge fait maintenant partie du patrimoine architectural et culturel de notre belle Ville en plus d'être un lieu de regroupement très prisé par la population locale et régionale;

CONSIDÉRANT que cette gare sert encore actuellement de lieu d'information touristique et de lieu d'exposition d'œuvres d'art;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'organiser des activités de commémoration des vingt-cinq (25) ans de « Sauvons notre Gare », le samedi 25 juin 2011 en après-midi à la Gare de Rivière-Rouge en invitant toute la population à se joindre à cette commémoration en compagnie des membres du Conseil municipal, du comité organisateur, des différents dignitaires et invités.

ADOPTÉE

123/07-03-11

DIVERS

APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ MULTI- RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE POUR UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE PRÉFAISABILITÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge appuie le projet du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge, sur l'étude d'opportunité et de préfaissabilité relativement à un aménagement récréotouristique sur cinq (5) lots situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et sa demande d'aide financière via le fond de soutien aux territoires en difficultés du MAMROT (FSTD).

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

124/07-03-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION CHDL-CRHV

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de huit (8) billets, au coût de 75,00 \$ chacun, ainsi qu'une commandite de table à 125,00 \$, pour le souper bénéfice de la Fondation du CHDL-CRHV qui aura lieu le 7 mai prochain au C.S.S.S. d'Antoine-Labelle, Centre de services Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

125/07-03-11

SOIRÉE BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de huit (8) billets pour la soirée bénéfice (dégustation de vins et fromages) de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge qui aura lieu le 28 mai prochain au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge au coût de 65,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

126/07-03-11

PROCLAMATION : JOURNÉE DE L'ABEILLE À MIEL

CONSIDÉRANT que les abeilles à miel sont responsables du tiers de l'alimentation humaine à l'échelle planétaire;

CONSIDÉRANT l'importance de l'abeille à miel dans notre vie quotidienne;

CONSIDÉRANT que les abeilles à miel sont responsables d'environ 70 % de notre agriculture alimentaire;

CONSIDÉRANT que les abeilles à miel constituent la pierre angulaire dans le soutien de notre agriculture alimentaire et de la stabilité de notre environnement;

CONSIDÉRANT que les abeilles à miel se déciment en très grand nombre, non seulement au Canada, mais dans tous les pays et à travers tous les continents où il s'en fait l'élevage et que l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) rapporte qu'il n'y a pas de cause spécifique en ce qui concerne cette situation alarmante;

CONSIDÉRANT que parmi les causes possibles de cette situation, l'on retrouve l'utilisation et l'application irresponsable des pesticides, l'apparition des grandes monocultures et l'invasion des parasites ainsi que la présence de pathogènes;

CONSIDÉRANT que l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) émet l'avertissement que les abeilles contribuent à la sécurité globale de l'alimentation et leur extinction représenterait un terrible désastre biologique;

CONSIDÉRANT que selon Le Conseil Canadien du Miel, l'importance de la polonisation de l'abeille à miel sur l'agriculture est évaluée à près de 2 milliards \$ annuellement, au Canada seulement;

CONSIDÉRANT la crise que traverse actuellement l'abeille à miel et la nécessité de conscientiser la population en proclamant le 29 mai 2011, la Journée de l'Abeille à Miel dans la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal proclame le 29 mai 2011, la Journée de l'Abeille à Miel, dans la Ville de Rivière-Rouge et invite tous les citoyennes et citoyens à s'impliquer activement lors cette journée et tout au long de l'année dans des mesures favorisant la protection et la prolifération de l'abeille à miel.

ADOPTÉE

127/07-03-11

DEMANDE AFIN D'AVOIR ACCÈS À LA TAXE D'ACCISE POUR INSTALLATION SEPTIQUE DÉFECTUEUSE SUR LE BORD DES RIVES

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour assumer les coûts des travaux requis pour rendre leurs installations septiques conformes aux normes spécifiées dans les lois et règlements actuels;

ATTENDU QU' il existe un programme prévu pour supporter les municipalités dans leurs projets concernant les infrastructures d'égout et d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, en accord avec l'Association pour la protection du lac des îles et le Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAPHL), dans ses démarches relatives à l'accès à la taxe d'accise pour l'installation septique défectueuse sur le bord des rives, le tout étant formulée à la résolution #710-11-02-9.6 du 8 février 2011 du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

128/07-03-11

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 21 mars 2011 à 18h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation : Agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

2. Appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation : Construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense;
3. Appel d'offres numéro 2009-04 sur invitation pour la fourniture d'essence pour les années 2009-2010 et 2010-2011 : Prolongation de contrat;
4. Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour l'année 2009-2010 : Prolongation de contrat.

Il est 21h05.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge